

## ARRETE DU MAIRE N°2023-020 P

ÉTABLISSANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2023

Le Maire de CHEZELLES (Indre),

Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu l'arrêté du 16 février 2021 portant définition des lignes directrices de gestion,  
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

### ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de Adjoint administratif principal de 1ère classe est établi comme suit pour l'année2023 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
BIONNIER Vanessa	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe

**Article 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

**Article 3 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à CHEZELLES, le 15 septembre 2023,  
Le Maire, Philippe YVON,

Publié le : .....

